



BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

N° 35

AOUT 2024

Vivre à
VONNAS





Chères Vonnassiennes, chers Vonnassiens,

Cette année 2024 sera marquée par les jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront cet été à Paris.

La flamme olympique accomplit son trajet assuré par de nombreux relayeurs de Grèce à Paris. Au vu de son sens de l'engagement, de son parcours personnel, un ancien Vonnassien Christopher MARMIER est un des porteurs de cette flamme. Il a pratiqué le foot à Vonnas et était arbitre officiel du club. Je suis et nous devons être fiers et heureux de sa participation à un tel évènement. Au-delà de la symbolique sportive, c'est bien la solidarité, le partage qui sont mis en avant dans ce long relais pour aboutir à l'ouverture d'un évènement planétaire : les Jeux Olympiques cette année à Paris.

Sur un plan local, sans l'engagement, la passion de certains, les clubs sportifs, les associations culturelles et autres n'existeraient pas.

Cet éditto est l'occasion pour moi de les mettre en avant et de les remercier pour le temps consacré au service de tous.

Leur vitalité, leur diversité sont une richesse et permettent à chacun, particulièrement à nos enfants, nos jeunes de pratiquer leur discipline au sein même de notre Commune ou du territoire de la Veyle. Pour nous tous, c'est une chance que nous devons apprécier à sa juste valeur.

La municipalité est pleinement à leur côté et leur apporte son soutien au travers d'aides financières, techniques ou logistiques.

La vie associative est avant tout une aventure humaine. Il faut être conscient d'une fragilité liée à l'absence de bénévoles et la difficulté à renouveler les dirigeants. J'invite chacun à participer au moins aux manifestations organisées par leur association, à proposer ses services pour aider, voire à s'impli-



quer dans les conseils d'administration afin d'assurer la pérennité des activités proposées. Cela vous permettra en retour de faire des rencontres, de partager les mêmes passions et de contribuer de façon active à la dynamique et à l'animation de Vonnas.

Alors, n'hésitez pas, assistez aux assemblées générales et/ou allez à leur rencontre lors des forums des associations communaux et intercommunaux qui auront lieu respectivement sur notre territoire le 7 septembre et le 1^{er} septembre.

Je vous souhaite un très bel été.

Alain Givord
Maire de Vonnas

Bienvenue

Bienvenue à Rose Vang

Arrivée au 1^{er} octobre 2023, **Rose VANG** assure le service urbanisme. Après 2 ans de service état civil sur une autre commune, Rose a repris avec enthousiasme un nouveau défi de carrière. Une belle ascension de poste !



Rose VANG

Bienvenue aux saisonniers sur notre commune

Pendant l'été, pour pallier aux absences dues aux congés, la Municipalité fait appel à de jeunes étudiants pour assurer le service. Ils nous exposent leur motivation :



Félix CHALAND



Laurélia MARTINET—EVERS



Néo LACROIX

Laurélia MARTINET—EVERS :

Je souhaite travailler pour gagner de l'argent et ainsi aider mes parents à payer mes études. En plus, cela me permettra d'apprendre et connaître le milieu du travail.

Naomie ROBELIN :

Je souhaite travailler pour financer mon permis de conduire et mes études.

Félix CHALAND :

Ce job d'été me permettra d'acquérir de l'expérience professionnelle.

Néo LACROIX :

Travailler pendant mes vacances, c'est gagner de l'argent pour payer mes études. Travailler en extérieur et dans les espaces verts me plaît beaucoup.

Pour le camping municipal :

Hyro VORILLION à l'entretien/ménage
Lindsay JEANDEL, au snack



Contact - Horaires



Mairie
86 rue du
Docteur Perret
01540 VONNAS



mairie@vonnas.com



www.vonnas.com

**Directeur
de la publication :**
Alain Givord

Ont contribué à ce numéro :

Françoise Berthoud,
Emmie Chagneux,
Elodie Desmaris,
Nathalie Duclos,
Juliette Dumarais,
Alain Givord,
Jean-Louis Givord,
Baptiste Lavigne,
Michèle Laurent,
Lucas Magnificat,
Cécile Nizet,
Claude Rabuel,
Jocelyne Truchon,
Association
Vonnas Patrimoine.

**Crédits
photographiques/Illustrations :**
Mairie de Vonnas.

Impression :
Imprimerie Multitude,
1 800 exemplaires

Dépôt légal :
Août 2024



HORAIRES MAIRIE



04 74 50 02 48

OUVERTURE AU PUBLIC SANS RDV :

Lundi / Mercredi	8h30 – 12h15	13h30 – 17h00
Mardi / Jeudi	8h30 – 12h15	
Vendredi	8h30 – 12h15	13h45 – 16h00



HORAIRES MÉDIATHÈQUE



04 74 50 17 82

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mercredi :	10h00 – 12h00	15h00 – 18 h00
Jeudi :	10h00 – 12h00	
Samedi :	10h00 – 12h00	

VACANCES SCOLAIRES : fermeture le jeudi



FRANCE SERVICES



03 85 30 83 51

Accessible à tous les habitants de la Veyle, France Services est un lieu d'information gratuit et confidentiel qui remplit la fonction de relais entre les usagers et les administrations publiques. Sur le territoire de la Veyle, 2 agents sont présents à Pont-de-Veyle et à Vonnas pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter selon vos besoins.

A Vonnas, 34 Allée de la Jeunesse :

Lundi	8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30
Mardi	14h00 – 17h00
Mercredi	8h30 – 12h30

A Pont de Veyle, 10 rue de la Poste – Le Château :

Mardi	8h30 – 12h30
Jeudi	9h00 – 12h30 et 14h00 – 18h00
Vendredi	8h30 – 12h30



A NOTER

Le  : un numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre



BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Les comptes administratifs 2023

DE LA COMMUNE

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT

Total Dépenses : 2 663 920,02 €
Total Recettes : 3 815 418,41 €

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

Total dépenses : 1 066 473,43 €
Total Recettes : 938 668,38 €

Les **COMPTES ADMINISTRATIFS 2023** sont marqués par une relative stabilité des dépenses et des recettes de fonctionnement 2023 par rapport à 2022 (variables de l'ordre de +/- 5%). Toutefois, il est à noter que le résultat est à relativiser puisque le chantier « Avenue Des Sports » n'a pu être réalisé sur cette année.

Il est à noter également que les dépenses liées à l'énergie ont bénéficié de conditions avantageuses minorant ainsi ce poste sur l'exercice.

Ces dépenses ne correspondent pas au coût réel qu'il faudra prendre en compte sur le budget 2024.

BUDGET 2024

Les prévisions budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte économique marqué par une inflation qui reste élevée malgré un retour à une certaine normalité prévu dans la Loi de Finances 2024 (inflation anticipée à +2,6% en 2024 contre +4,9% en 2023). Le budget 2024 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services.

Il a été voté le 2 avril 2024. Ce budget primitif intègre la reprise des résultats de l'année précédente.

Dans la continuité des engagements du conseil municipal, les objectifs principaux poursuivis sont les suivants :

- Maîtriser les dépenses en général et de fonctionnement plus particulièrement
- Entretenir le patrimoine au sens large du terme, intégrant notamment les entretiens de voiries et réseaux et le renouvellement de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services
- S'inscrire dans une politique d'économie d'énergie avec entre autres le développement du

photovoltaïque, la gestion de l'eau, et plus globalement dans les actions du Plan Climat Air Energie du Territoire de la Communauté de la Veyle

- Concrétiser le projet médiathèque, un projet structurant adapté aux attentes et aux besoins d'aujourd'hui mais aussi de demain
- Développer un projet global d'aménagement du village et plus spécifiquement du centre village dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain prenant en compte la mobilité et la sécurité.

A l'issue de la préparation budgétaire, la municipalité a choisi d'augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2024 à hauteur de 3%.

Cette augmentation (la première depuis 2017) fait suite à un besoin de maintenir un ratio dépenses/recettes permettant d'assurer une sécurité en matière de trésorerie et d'assurer les financements des projets.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Charges de fonctionnement

1 111 870 €

Charges de personnel

1 260 600 €

Auto-financement

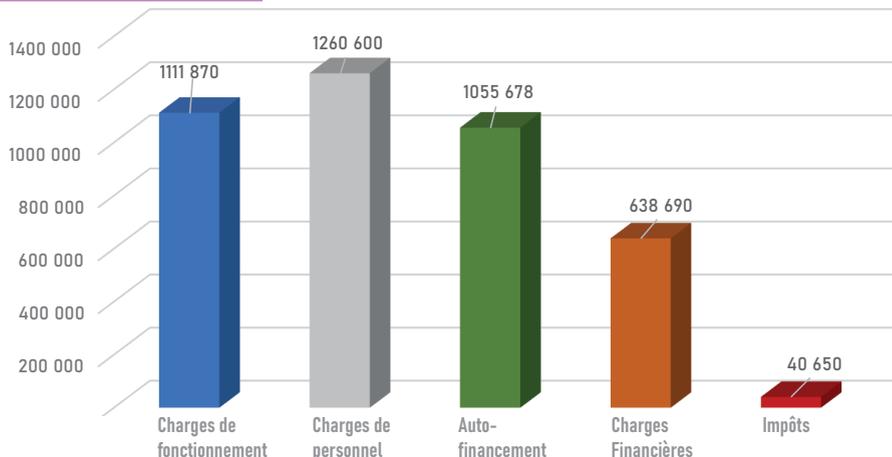
1 055 678 €

Charges Financières

638 690 €

Impôts

40 650 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Recettes fiscales

2 242 497 €

Produits exploitation

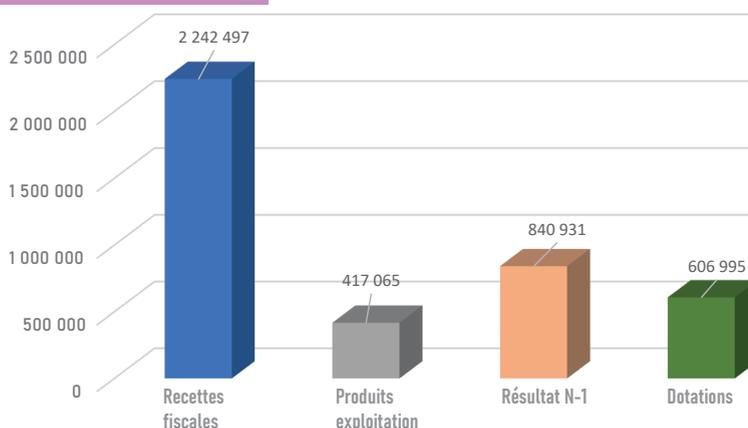
417 065 €

Résultat N-1

840 931 €

Dotations

606 995 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Travaux

3 245 726 €

Remboursement d'Emprunts

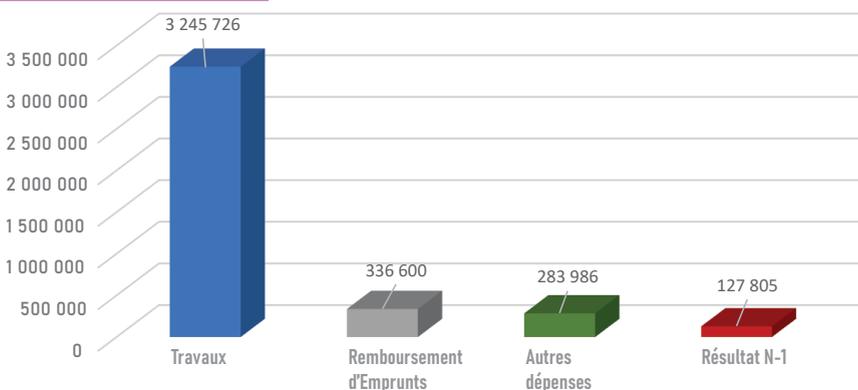
336 600 €

Autres dépenses

283 986 €

Résultat N-1

127 805 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

Emprunts

641 587 €

Auto-financements

1 055 678 €

Amortissement/cession

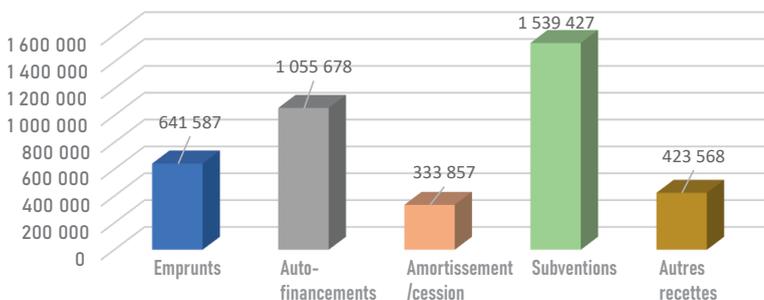
333 857 €

Subventions

1 539 427 €

Autres recettes

423 568 €





ERRATUM BULLETIN N°33 de janvier 2024

Nous avons illustré l'article concernant l'ambrosie avec une photo de solidago (verge d'or) et non d'ambrosie. Veuillez-nous en excuser.

Ci-joint une photo d'ambrosie. Cette plante est reconnaissable par sa tige velue, droite et légèrement rougeâtre. Ses ramifications se terminent avec des feuilles vertes découpées et des fleurs vertes/jaunes en forme d'épis. L'ambrosie à feuille d'armoïse est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme (rhinite, conjonctivite, symptôme respiratoire, urticaire et eczéma) et apparaît en juillet. Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national. Chacun peut lutter contre l'ambrosie en la reconnaissant et la signalant.

Vous trouverez sur internet toutes les informations utiles pour lutter contre cette plante.



COMPOSTEURS COLLECTIFS

La loi AGECE (Anti Gaspillage pour Economie Circulaire) est entrée en vigueur en Janvier 2024. Tous les bio-déchets (épluchures de légumes, déchets alimentaires non carnés, pain, essuie tout, marc de café...) ne sont plus admis dans les bacs à ordures ménagères.

En association avec le SMIDOM, la commune met à disposition des Vonnassiens, des composteurs collectifs. Ceux-ci sont installés sur le parking de l'école Narcisse Devaux, près du foyer le Triolet, et près de l'espace des Associations. Vous trouverez l'explication de leur utilisation sur place. N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet du SMIDOM pour de plus amples informations.

Les enfants de l'école remplissent le composteur collectif avec les déchets des repas pris à la cantine.



ELAGAGE PLATANES

A l'automne, la commune de Vonnas a mandaté l'Office National des Forêts pour poser un diagnostic sur l'état de santé des platanes de la rue du Moulin.

A la suite de cet état des lieux, un vieux platane infecté de plusieurs champignons a dû être abattu.

Les autres ont été élagués, permettant ainsi de :

- Maîtriser leur hauteur ;
- Réduire leur fragilité ;
- Supprimer les nids de corbeaux ;
- Éliminer le bois mort.

La Commune a à cœur de préserver ces arbres autant que possible.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le maire de Vonnas remercie les nettoyeurs et le SMIDOM pour le prêt du matériel de ramassage.

Le manque de civisme et de respect des personnes qui jettent leurs déchets dans la nature nous amènent à reconduire ce nettoyage chaque année. Préserver notre environnement, c'est déjà ne rien jeter dans la nature. Merci à chacun d'y veiller.

Fleurissement

LABEL « 4 FLEURS »

Depuis 1977, notre village est classé « 4 Fleurs » au niveau national par le CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris).

Ce label récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Ce label est remis en cause tous les 4 ans. Le jury est donc venu visiter notre commune ce 18 juin. La visite s'est faite en calèche, ce qui a permis d'avoir un autre point de vue sur les massifs et l'environnement.

Sur l'ensemble de la commune, une grande place est désormais faite pour les vivaces et les arbres résistant à la sécheresse.

Un grand merci à l'ensemble des personnes intervenues : les agents techniques pour leur travail tout au long de l'année ainsi qu'aux membres de la commission environnement pour leur investissement.

Le résultat de cette visite sera connu courant septembre.



ARRÊTONS DE BRÛLER !



La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines d'autant plus que cette combustion a lieu dans des conditions très dégradées.

Elle contribue à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires potentiellement graves sur les concitoyens via des maladies et des insuffisances respiratoires.

Elle est également un facteur aggravant les risques d'incendies dans l'accroissement des étés caniculaires.

Les enjeux sanitaires et de sécurité des personnes et de l'environnement imposent un encadrement strict des pratiques de brûlage à l'air libre. Pour les non professionnels, un cadre légal a récemment renforcé le caractère d'interdiction stricte de cette pratique. Pour les professionnels, la pratique du brûlage n'est pas strictement interdite, elle est régie par le code rural de la pêche maritime. Un arrêté préfectoral peut renforcer les dispositions, voire interdire la pratique en fonction des enjeux du territoire (sécheresse...).

Nous rappelons donc l'interdiction de brûlage à l'air libre et nous vous incitons à utiliser des méthodes alternatives de traitement de déchets verts à savoir : le compostage, le broyage, le paillage voire le dépôt en déchetterie. Les résidus liés à l'entretien des espaces verts et du jardin doivent être considérés comme des ressources et non pas des déchets. L'entretien du jardin génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an.

Il appartient aux maires de constater ou de faire constater les infractions.

Le non-respect de la réglementation expose le contrevenant à une amende de 4^{ème} classe pouvant s'élever jusqu'à 750 €.

Nettoyage de printemps
16 mars 2024

50 personnes
dont 15 Jeunes
Sapeurs Pompiers

160 kg
de déchets



Vie communale

VONNAS CAPITALE DÉPARTEMENTALE DU SPORT BOULES

Suite à l'assemblée générale du comité bouliste de l'Ain qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Vonnas le 17 décembre 2023, le groupement boules des Bords de Veyle posait sa candidature pour l'organisation des championnats de l'Ain de boules lyonnaises catégories « vétérans ».

Des 9 sociétés qui composent le groupement, seule Vonnas pouvait accueillir ces championnats, disposant des infrastructures nécessaires : terrain de boules stabilisé, salle des fêtes et parkings de proximité.

Le jour « J », le 4 juin, une effervescence inhabituelle régnait au complexe sportif du Renon : 150 quadrettes, soit plus de 600 joueurs s'affrontaient sur deux jours pour espérer se qualifier pour les prochains champion-

nats de France qui se dérouleront du 6 au 8 septembre à Moirans en Isère.

Pour les nostalgiques du passé, cette manifestation par son envergure rappelait les grands moments d'une époque révolue : tournoi de sixte de l'USV football, coupe « corpo » ou encore les samedis soirs avec les matchs de basket.

Après les deux parties du matin, 540 convives se retrouvaient à la salle des fêtes pour un repas de qualité. En faisant le choix de faire travailler le commerce local, le comité d'organisation a visé juste, et les retombées ne se sont pas fait attendre : en effet les 4 et 5 juin le centre village était lui aussi animé et les commerçants ont fait le plein de clients.

En résumé un sans-faute salué par le comité bouliste de l'Ain, une réussite totale grâce à l'investissement du groupement bouliste qui a su fédérer l'espace de trois journées 50 bénévoles, une organisation dans laquelle l'USV boules s'est investie pleinement et une météo clémente.

Le comité d'organisation remercie la municipalité de Vonnas pour ses infrastructures, la Communauté de Communes de la Veyle pour son soutien et la mise à disposition du hall du gymnase et des sanitaires, l'Association « Inter Associations » pour son efficacité et Vonnas'Anime pour le prêt de matériel.



LA PASSERELLE SUR LA VEYLE SERA RECONSTRUITE

Mi-février 2024 une détérioration anormale de la passerelle sur la Veyle a été observée : altération des poutres maîtresses en bois et écrasement d'un pilier sur lui-même. Ces dégradations ont été constatées par un huissier de justice.

En urgence nous avons condamné l'usage de cet ouvrage par un arrêté municipal et la mise en place de balises afin de créer un cheminement piétonnier sécurisé.

Dans la foulée, face aux crues successives de la Veyle et devant l'état de la passerelle qui menaçait de dériver, il fallait l'enlever sans plus attendre : l'entreprise DTSL, avec le concours d'une entreprise de levage, s'est chargée de ce travail délicat : coût de l'opération : 27 000 euros.

Ensuite s'est posé le choix de reconstruire ou non une passerelle.

L'utilité d'une passerelle n'est pas à remettre en cause ; la municipalité a ouvert une ligne budgétaire pour la reconstruction d'une passerelle à ossature métallique.

Un maître d'œuvre a été retenu et un marché d'appel d'offres sera lancé à l'été pour des travaux envisagés fin d'année 2024, début 2025.



L'opération délicate de levage de la passerelle à ossature bois.

LA MUNICIPALITE A LA RENCONTRE DES COLLEGIENS

A l'initiative de Madame DUBY professeure d'histoire géographie et EMT au collège du Renon de Vonnas, la Municipalité de Vonnas est allée à la rencontre des collégiens.



Jean Louis GIVORD, adjoint au Maire et Emmie CHAGNEUX, stagiaire en communication à la Mairie de Vonnas ont animé une séance d'information sur les risques majeurs qui peuvent menacer la commune de Vonnas.

Le diaporama présenté a captivé l'attention des collégiens de 2 classes de 5^{ème}. Ainsi, rapidement un échange s'est instauré sur le thème du Plan communal de Sauvegarde et le document DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Cette expérience sera renouvelée sur d'autres thèmes déjà dans les « tuyaux » pour 2025.

RÉNOVER EN VEYLE : LES AIDES À LA RÉNOVATION POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS

Face à l'augmentation des prix de l'énergie dans un contexte inflationniste, la Communauté de Communes de la Veyle met à disposition de ses administrés une série d'aides financières destinées à accompagner leurs futurs projets de rénovation. Les coûts de la rénovation thermique et de l'adaptation au changement climatique sont bien souvent considérables. Afin de s'engager pleinement dans la transition écologique et de respecter le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Veyle, la collectivité propose trois dispositifs d'aides pour que chaque habitant puisse améliorer son logement.

Les aides

« Efficacité énergétique »

Une de ces subventions est un complément des dispositifs Ma Prime Rénov'. À hauteur de 20% des dépenses, plafonnées entre 10 000 € et 15 000 € TTC, avec un bonus pour l'utilisation de matériaux biosourcés, elle permet d'augmenter son efficacité énergétique.

Une autre subvention, de 20% du coût d'installation plafonnée à 2000 € TTC, est destinée à ceux souhaitant un kit solaire à brancher. Ce dernier s'installe et s'utilise facilement et peut être démonté en cas de déménagement.

Les aides

« Pour les rénovations globales »

Sous condition de ressources financières et en tant que résident de Vonnas, vous pouvez prétendre à cette subvention. Voici une aide qui couvre jusqu'à 80% des dépenses engagées, pour les personnes les plus modestes. Lors de la réhabilitation d'un logement nécessitant d'importants travaux ou d'une rénovation énergétique, ce dispositif accompagne et soutient financièrement son bénéficiaire sur toute la durée du projet. De plus, en cas de perte d'autonomie dans votre logement, cette subvention est disponible même pour des travaux de taille plus modeste.

Les aides « Rénover votre façade et/ou votre toiture en Veyle »

Les travaux de rénovation de toiture ou de façade peuvent également bénéficier d'une aide financière de 20% du montant des travaux, plafonnée à 10 000 € TTC. Il faut cependant obtenir l'avis du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement qui valide le respect de la nouvelle charte chromatique de la Veyle.



Si vous souhaitez lancer des travaux d'amélioration de votre logement : un seul numéro et une adresse mail pour obtenir toutes les informations :

VEYLE RÉNOV + : 04 74 45 12 43 ou aides-habitat-ccveyle@alec-ain.fr

Et pour ceux qui veulent obtenir l'aide à l'achat d'un kit solaire à brancher, rendez-vous sur le site internet de la Veyle pour remplir le formulaire de demande de subvention : www.cc-laveyle.fr



Zoom sur l'Association Vonnas Patrimoine



Charcuterie à l'ancienne



Conférence BEOST 2021



Forte d'une soixantaine de fidèles adhérents, VONNAS PATRIMOINE **réalise des expositions** : le centenaire de la Grande Guerre, l'arrivée de l'eau courante à Vonnas, les moulins sur la Veyle, etc. ; **organise des conférences** : sur l'histoire de Béost, Le Corbusier, etc. **ainsi que des visites guidées à thème**, généralement ouvertes à tous et gratuites. Des livrets thématiques ont été produits, ainsi qu'un film vidéo « VONNAS au FIL de l'EAU » (visible sur YOUTUBE). Enfin, chaque dernier sa-

medi de janvier, de la charcuterie fabriquée « à l'ancienne » par les membres de l'association, est proposée à la vente.

L'ensemble nécessite un travail de fond en amont : recherches, récupération et archivage de documents, de photos d'époque. C'est pourquoi VONNAS PATRIMOINE souhaite tisser des liens avec la population pour enrichir le fonds unique et précieux constitué en majorité par de très nombreux documents numérisés et

rendus aux particuliers -soucieux de préserver ces documents anciens qui trop souvent finissent dans la benne à ordures- qui nous les confient. Des « trésors » ont ainsi été sauvés : plan des commerces vonnassiens en 1882, photos du bourg à la Belle époque, costumes folkloriques, almanachs paroissiaux, etc. Ce fonds peut être mis à la disposition de chercheurs : ainsi une étudiante a utilisé pour sa thèse, nos archives concernant les moulins aindinois.



Vue aérienne Centre Ville

En 2000, Monique BERGER créait « les Amis du Vieux Vonnas ». En 2018, devenue « VONNAS PATRIMOINE » l'association s'attache à mettre en valeur, auprès du public et des édiles le patrimoine local sous toutes ses formes : historique, culturelle, architecturale, artistique, sociologique, naturelle, gastronomique, ...



Expo, Gastronomie 2019



Ecole des garçons 1932



Reconstitution table paysanne

Nous travaillons en relation avec la municipalité qui met gracieusement à notre disposition, un local pour stocker notre matériel et toute notre documentation. Nous apportons notre concours aux expositions conçues par la CCV. **Une collaboration étroite est en place avec la classe Défense du collège du Renon.** Chaque année, en juin, VONNAS PATRIMOINE organise en alternance avec Histoire & Patrimoine de Pont de Veyle un salon réservé aux artistes locaux.

VONNAS PATRIMOINE se veut une association dynamique et ouverte, loin de l'image fautive qui touche parfois les associations patrimoniales. Venez nous rencontrer : nous serons présents au forum des associations !

Surtout venez découvrir les **14 et 15 Septembre 2024** à la salle des fêtes de Vonnas, une exposition importante et pédagogique

« 100 ans de carrosserie à Vonnas »

(cf : affiche), et le **28 Septembre** participez à la sortie culturelle annuelle ouverte à tous, pour découvrir « **L'AVENTURE MICHELIN** » à Clermont-Ferrand !

Samedi 14 Dimanche 15 Septembre 2024
de 10 h 00 à 19 h 00
Salle des fêtes de **VONNAS**

DU CHARRONNAGE À LA CARROSSERIE INDUSTRIELLE : 100 ANS DE VIE VONNASSIENNE

Photos d'époque

Témoignages filmés

Visite des ateliers Hatty (Le samedi)

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE TOUS PUBLICS

BUVETTE & RESTAURATION

Ne pas jeter sur la voie publique.



PRIX GRAINES DE LECTEURS 2024

Les Vonnassiens et Vonnassiennes ont voté pour leur album préféré !

Dans le cadre d'animations autour des sélections Graines de lecteurs 2024, presque 5 000 bulletins de vote d'enfants et d'adultes ont été recueillis dans les bibliothèques et dans les structures petite enfance de l'Ain.

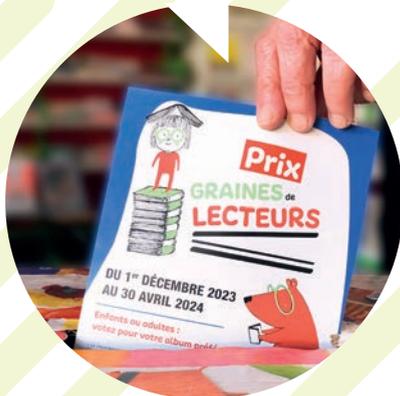
Entre décembre 2023 et avril 2024, 4300 enfants ont pu voter pour leur livre préféré à travers tout le département.

Petits et grands (é)lecteurs Vonnassiens se sont prêtés au jeu ! La Médiathèque Municipale de Vonnas, forte de la participation de ses usagers, a ainsi pu retourner plus d'une centaine de bulletins à la Bibliothèque Départementale.

Cette année, le lauréat de la catégorie "Petits" est l'album **Attention il y a un loup dans ce livre** d'Anne Derenne.

Le lauréat de la catégorie "Grands" est l'album **Photo de famille** de Chloé Millet.

Ces albums sont à retrouver à la bibliothèque !



FÊTE DU COURT MÉTRAGE 2024

La 8^e édition de la Fête du court métrage s'est achevée le 26 mars dernier, après avoir comptabilisé 9 570 organisateurs répartis dans 5 015 communes pour un total de plus de 20 000 séances organisées en France et à l'international.

Le public Vonnassien était au rendez-vous avec plus de 700 spectateurs pour 8 séances de projection, le temps de 3 jours de fête mémorables organisés par la Médiathèque Municipale de Vonnas.

Pour la seconde année consécutive, la salle Albert Tremblay a accueilli un public enthousiaste, tour à tour amusé, surpris et parfois déstabilisé, mais toujours émerveillé, venu partager la magie du film court.

A l'année prochaine pour une nouvelle programmation !



CONCOURS DE CHANT ZIC ET VOIX

Le samedi 16 mars, Zic et Voix a présenté son traditionnel concours de chant. De nombreux candidats de la région et des régions voisines ont fait une démonstration de leur qualité vocale, espérant être retenus pour un concours national. Familles et amis accompagnaient tous ces chanteurs et les vonnassiens profitaient de ce beau concert.



APÉRO CONCERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le vendredi 5 avril, dans la cour des associations, l'école de musique et de danse présentait à des parents admiratifs les progrès de leurs enfants.

Un espace agréable, du beau temps, à boire, à manger et du spectacle... Un vrai succès pour l'école !





CONCERT DE RAP/SLAM

Le 15 juin, dans la cour des Associations, s'est déroulé le premier concert de rap/slam sur la commune.

C'est une innovation et une volonté de la Municipalité d'ouvrir l'offre culturelle avec des musiques actuelles. Les présents ont apprécié la prestation de la rappeuse caladoise LARADJI accompagnée du Beatmakers, Yami Sanders et du rappeur SMAA.

La soirée s'est terminée par une joyeuse et émouvante scène ouverte sur laquelle les vonnassiens ont pu exercer leur talent.

« La curiosité est l'un des plus grands moteurs de l'humanité » a écrit Benjamin Franklin, ce jour-là, la curiosité nous a donné de beaux moments d'échange.

Merci au personnel communal qui a assuré avec bonne humeur la buvette et la petite restauration de la soirée.



FILM JUIN 44

Dimanche 14 avril. La Communauté de Communes de la Veyle présentait son nouveau film documentaire après celui sur la guerre d'Algérie. **Les larmes de la libération** présente les témoignages des enfants de la guerre ou des descendants des victimes des exactions allemandes de juin 44 dans nos communes. Tant de gens se sentent concernés que la salle des fêtes était bien remplie. Le film était précédé de la présentation du STO par Madame Michèle Guyot-Pomathios qui dispose de nombreux documents historiques et personnels. D'autres manifestations à Vonnas rappelleront les sinistres événements de juin 44.

CONCERT DE LA CHORALE

Le 2 juin, la chorale du Cercle d'Argent « à travers chants » se produisait au centre Saint Martin. Un joli programme ludique autour de la musique de films et comédies musicales réjouissait un nombreux public d'aînés. Des invitées surprises : Carole Moutet et Manou Touati ont complété le programme. Accompagnée par Chrys Guyoy-Lonais et dirigée par Marie-Thérèse Guyot qui profitait de la circonstance pour annoncer son retrait, la chorale a démontré que l'âge n'empêchait pas de chanter, bien au contraire...





LNK

Le **samedi 10 août**, ce groupe revient au camping de Vonnas pour la deuxième année. Ils avaient en effet enflammé la scène l'année dernière et nous les recevons une seconde fois avec grand plaisir !

Ne les manquez pas, c'est frais, c'est funk, c'est reggae, c'est rock, y'a que du bon !

CONCERTS ET ANIMATIONS AU CAMPING

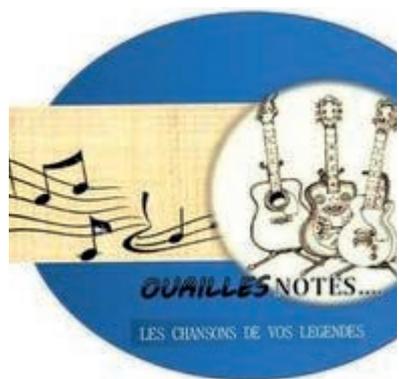


ROCK'NOTES

KARAOKÉ - DANCING

Retrouvez Crock Notes avec une nouvelle offre tous les week-ends au camping.

Venez danser, chanter, venez-vous lâcher sur la piste et le micro !



OUAILLES NOTES

Le **samedi 24 août** : ce trio acoustique aux accents de rock et de blues propose également de la variété.

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AIN

À l'automne, le département mettra à la disposition des Aindinois **des ressources en ligne accessibles partout - 24h/24 - 7j/7**

Pour chaque ressource en ligne, vous avez la possibilité d'un visionnage, d'une écoute ou d'une lecture en streaming mais également de passer en mode déconnecté après téléchargement des titres/documents que vous

souhaitez consulter.

Vous aurez à disposition : **9000 films**, plusieurs millions de titres musicaux ! Plus de **1700 titres de presse**.

Pour bénéficier de ce service, **vous devez être inscrit à la médiathèque, à jour de cotisation**.

Renseignez-vous sur le site : lecture.ain.fr



La Bibliothèque départementale de l'Ain propose un accès pérenne, gratuit, sans publicité à **trois nouvelles ressources en ligne** : la vidéo à la demande, la musique en ligne et la presse en ligne



L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VONNAS A ANNONCÉ LE DÉCÈS DE SA PROFESSEURE DE DANSE CONTEMPORAINE EMBLÉMATIQUE JOSIE CAMOZZI, PARTIE DANSER AVEC LES ÉTOILES LE 20 AVRIL 2024.

Professeur au sein de l'EMD depuis toujours, elle a su accompagner ses élèves dans la découverte et l'apprentissage de cet art qu'elle aimait tant, les guidant avec bienveillance, patience et affection. Son travail passionné a permis à de nombreuses élèves d'avoir accès aux scènes de concours régionaux et nationaux, en solo, duo ou groupe partout en France. Toujours présente et dévouée à son métier qui n'en était pas un à ses yeux, Josie a été durant de nombreuses années impliquée dans la vie de ses élèves, leur offrant un espace d'expression, d'écoute et d'affection au sein de sa salle de danse. Bien plus qu'une professeure, elle a créé avec beaucoup de ses élèves des relations très fortes, basées sur l'écoute et la confiance. Elle a su les accompagner durant la dure période de l'adolescence, assurant toujours leurs arrières, les protégeant. Ne comptant pas ses heures, travaillant durant ses jours de congé, Josie était uneoureuse de la danse et s'attachait à l'enseignement de son art comme elle s'accrochait à la vie. Combattant la maladie durant plus de dix ans, Josie a transmis à ses élèves et à toutes les personnes ayant eu la chance de croiser sa route, une partie de sa force, de sa détermination et de son courage.

Elle laisse derrière elle un fils, un compagnon, des amies, des élèves « ses filles », et des collègues qui n'oublieront jamais tout ce qu'elle leur aura inculqué, et qui continueront à transmettre ses valeurs.



La transition écologique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité pour tout le monde et nos sociétés doivent s'efforcer d'atténuer et de s'adapter aux défis climatiques. Fort de ce constat, les collectivités territoriales doivent jouer un rôle de premier ordre en proposant des politiques publiques exemplaires.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE, EAU ET COMPOSTAGE

Le gaspillage alimentaire est un problème majeur dans les cantines scolaires où 44 kg de nourriture en moyenne sont jetés à chaque service. C'est **8% du gaspillage alimentaire national**. Sous l'impulsion de l'équipe, nous avons réalisé un audit, mis en place des mesures de sensibilisation ludiques, la commande publique est optimisée et un composteur a été installé !

MÉDIATHÈQUE : GÉOTHERMIE, PHOTOVOLTAÏQUE

L'Avant-Projet définitif a été validé et même si le bâtiment construit répondra à la réglementation thermique en vigueur, la municipalité a eu la volonté de construire un bâtiment qui répondra aux enjeux climatiques auxquels l'humanité devra faire face. Les solutions **les plus performantes sont retenues** : géothermie, géocooling, photovoltaïque et ventilation double flux équiperont ce bâtiment !

ECLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de notre parc d'éclairage public est un levier fort pour économiser l'énergie et préserver la biodiversité. En ce sens, chaque projet est étudié pour la mise en place de LED, l'extinction automatique de l'éclairage dans tous les bâtiments et lieux où cela est possible.

GESTION DU CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE

Le groupe scolaire est un bâtiment consommateur d'énergie. Il accueille la génération de demain directement concernée par les impacts du changement climatique. C'est pourquoi ce bâtiment a été choisi pour la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment qui permettra à la municipalité d'avoir un contrôle du chauffage à distance. Nous attendons des gains énergétiques et financiers substantiels.

RÉNOVATION DES APPARTEMENTS DE LA GENDARMERIE

Propriétaire du bâtiment de la gendarmerie, nous rénovons les appartements et prenons là également nos responsabilités en les équipant avec des systèmes de chauffage et d'éclairage performants.

ÉTUDE EN COURS DU TRIOLET

La résidence d'autonomie le Triolet est un bâtiment construit en 1979 et n'a pas été rénové. Le Centre Communal d'Action Sociale travaille avec le propriétaire Dynacité à la mise en place d'un programme de maîtrise d'œuvre de rénovation en prenant en compte l'isolation extérieure, le remplacement des systèmes de chauffage, d'éclairage et de ventilation avec un objectif : 50% d'économie d'énergie !

ACHAT VÉLOS

La mobilité est un secteur clé dans la transition énergétique. C'est pourquoi et parce que le déplacement des agents peut être fait et s'avère du reste plus rapide en vélo, la municipalité a acheté 2 vélos et un vélo électrique spécial entretien de l'espace public. Vous ne manquerez pas de les apercevoir !

RECOURS EN RECONDITIONNEMENT DE MATÉRIEL

L'achat systématique de matériel neuf a longtemps été un standard. A Vonnas, nous faisons le choix des produits reconditionnés dans le cadre du remplacement et du renouvellement des imprimantes.



Vie économique et sociale



Un nouveau cabinet d'orthoptie libéral affilié au réseau Relais Vision renforce la qualité des soins visuels



Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture du cabinet d'orthoptie libéral de Madame Lysiane RAT. Situé à la maison médicale, ce cabinet propose en présentiel des bilans visuels complets en tiers payant, en collaboration avec un ophtalmologiste à distance. Ces examens couvrent la réfraction, l'acuité visuelle, la

prise de tension oculaire et des photos du fonds de l'œil.

Grâce à l'utilisation d'une plateforme de télémedecine, les ordonnances pour les lunettes sont validées à distance par l'ophtalmologiste, garantissant ainsi une évaluation médicale précise et sécurisée.

En cas de détection d'anomalies lors du bilan visuel initial, le patient est dirigé vers une consultation avec un ophtalmologiste partenaire assurant une réactivité accrue et une réponse adaptée à ses besoins spécifiques. Ces examens peuvent être réalisés chez les patients de 6 à 49 ans. Au-delà de 50 ans, un renouvellement d'ordonnance est possible à condition que l'ordonnance initiale date de moins de 3 ans.

En plus des bilans visuels, Mme Lysiane RAT réalise des bilans orthoptiques à partir de 3 ans ainsi que des séances de rééducation visuelle ou neuro-visuelle personnalisées, visant à améliorer le confort et la qualité de vie des patients.

Pour prendre rendez-vous ou obtenir de plus amples informations sur les services proposés, vous pouvez soit aller sur le site Doctolib

Lysiane RAT,
soit contacter le cabinet par e-mail à l'adresse suivante :
vonnas-01@relais-vision.fr
ou par téléphone au
0 806 11 05 04

Depuis le 2 mai 2024,

Mr Gianni Malatesta a repris le bar-restaurant « Le Carlino ».

A LA VONNA TIENNE

**Le bar-restaurant renommé
« A La Vonna'Tienne »
est ouvert 7 jours sur 7.**

L'activité continue sur la même lignée que précédemment : bar et restaurant le midi, et bar le soir. Gianni souhaite organiser 1 fois par mois des soirées à thèmes, retransmettre les événements sportifs importants. Il a déjà commencé avec les matchs de foot de La Coupe d'Europe.



N'hésitez pas à vous tenir informé, via les réseaux sociaux !
Ambiance assurée à découvrir !

A La Vonna'Tienne
21 rue Eugène Dubois
01540 Vonnas
Tél : 04 22 91 27 42
Facebook : A La Vonna'Tienne



develex
Diagnostics Immobiliers

Diagnostic immobilier depuis 5 ans, Jonathan Develle est nouvellement à son compte sur la commune de Vonnas qu'il habite depuis 3 ans avec sa famille.

La société Develex, dont il est le gérant, réalise les diagnostics pour la vente ou la location de biens immobiliers pour les particuliers, professionnels et collectivités locales sur les départements 01 | 39 | 69 | 71.

Spécialisée sur l'énergétique la société Develex établit les au-

diagnostics énergétiques, les DPE pour tous types de bâtiments et vous conseille pour vos projets.

Afin de sécuriser vos chantiers, elle propose également les repérages plomb et amiante avant travaux.

Sté DEVELEX
Diagnostics immobiliers

M. Jonathan DEVELLE

contact@develex.fr

Tél. : 06 07 55 88 77

www.develex.fr

CCAS

Les résidents du Triolet n'avaient pas d'espace privilégié vers l'extérieur. Ils se retrouvaient de fait beaucoup à l'intérieur, dans des salles communes et dans une moindre mesure à l'extérieur côté parking sans véritable ombrage.

C'est pourquoi une pergola a été installée dans un espace enherbé et sécurisé. Cette structure permet de créer un nouvel espace de vie, à l'extérieur. Les résidents pourront passer plus de temps dehors, profiter de l'air frais et de la lumière naturelle, ce qui est bon pour le bien être du corps et de l'esprit. Elle permet également de se connecter avec la nature en se laissant bercer par le chant des oiseaux et en observant les magnifiques papillons qui s'envolent.

Cette pergola deviendra un lieu de rencontre, d'échanges, de loisirs pour partager un repas.





Restaurant scolaire

GRUPE SCOLAIRE NARCISSE DEVAUX

Depuis l'arrivée de M^{me} Evelyne CLERC comme gestionnaire du groupe scolaire Narcisse Devaux au mois de septembre 2023, toute l'équipe est en effervescence et a mis en place moult activités durant le temps méridien.

Près de 200 enfants mangent quotidiennement au restaurant scolaire (de la petite section de maternelle au CM2). Ils sont répartis en 2 services.

Sur la moitié du temps méridien, il leur est donc proposé des activités adaptées à leur âge. Cela va de la boîte à livres à disposition dans la cour, aux ateliers créatifs. Pour les périodes de fêtes, ils ont à cœur de préparer les décorations de la salle de cantine (Halloween, Noël,...).

Des moments intergénérationnels et interculturels ont également été partagés avec des résidents du foyer logement Le Triolet, et du foyer ALPHA 3A avec le projet 1000 étoiles pour Noël notamment.

Ce projet 1000 étoiles a pu voir le jour grâce à la participation de tous puisqu'il fallait récupérer les rouleaux de papier WC pour confectionner ces étoiles. 667 étoiles, bravo ! Il reste à relever ce défi pour Noël 2024.

DIFFÉRENTS
TEMPS FORTS
DE CETTE ANNÉE
SCOLAIRE
2023-2024

Aménagement
dans la cour d'un espace
avec échange de livres



Atelier Créatif
(Colle faite d'eau, de farine et de sucre)



Halloween



Travail sur la qualité organoleptique des aliments

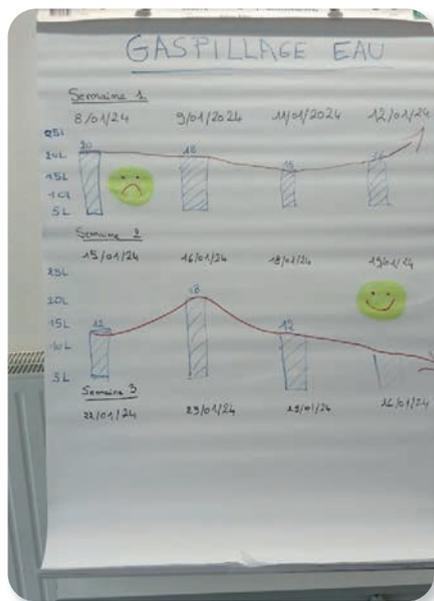


Avec enthousiasme, les enfants ont accueilli les projets sur le temps du repas. Les agents ont travaillé sur la qualité organoleptique des aliments proposés : fruits et fromages préparés pour qu'ils soient plus faciles à manger. A cela s'est ajouté l'anti gaspillage aussi bien avec les aliments qu'avec l'eau. Les agents et les enfants font attention aux quantités servies en fonction de l'appétit de ses derniers. Les enfants s'attachent ainsi à finir leur assiette.

Il en est de même pour l'eau. Le processus se termine avec le compostage des déchets : un composteur a été installé à proximité de l'école (voir article page environnement). Ces enfants emportent les restes au compostage. L'eau récupérée est utilisée pour le nettoyage ou pour l'arrosage.

Toute l'équipe municipale remercie l'ensemble des agents pour leur investissement auprès de nos enfants.

Travail sur le gaspillage alimentaire et l'eau



Réalisation d'étoiles



Compostage des déchets alimentaires

Évaluation quotidienne
Les enfants ont pris conscience du gaspillage



Échanges intergénérationnels



Communication opérations tranquillité vacances (OTV) et tranquillité entreprises (OTE) du groupement de gendarmerie départementale de l'Ain



Les dispositifs OTV et OTE permettent de signaler à la gendarmerie vos absences et de bénéficier de rondes de surveillance de la brigade de gendarmerie locale à proximité des habitations ou entreprises momentanément fermées. Il s'agit d'un moyen de lutte contre les cambriolages. Il complète les patrouilles de surveillance, les dispositifs de participation citoyenne, les messages de prévention de la gendarmerie et les enquêtes judiciaires. Le bon fonctionnement de la prévention dépend aussi de la participation active des citoyens et contribue à limiter ou à empêcher un certain nombre de délits.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de remplir un formulaire directement à la brigade de gendarmerie ou de le télécharger sur :

- le site internet de la gendarmerie : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr> rubrique « **nos conseils** » ;
- le site de la préfecture de l'Ain : rubrique « **Politiques publiques** » puis dans le menu déroulant suivre « **sécurité publique** »
 - « **cambriolages, vols et vols à main armée** »
 - « **l'opération tranquillité entreprises** »OU « **zen en vacances ? Bénéficiez de l'opération tranquillité vacances** ».

Cette opération est totalement gratuite. Chaque ronde donne lieu à un avis de passage vous signalant que tout va bien. En cas de problème la gendarmerie aura vos coordonnées pour vous contacter.

LES CONSEILS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

- 1 / PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE
- 2 / SIMULEZ UNE PRÉSENCE A VOTRE DOMICILE
- 3 / NE LAISSEZ PAS LE COURRIER S'ENTASSER OU LA PELOUSE TROP POUSSER
- 4 / RANGEZ VOS CLÉS DE VOITURE (POUR ÉVITER LE HOME JACKING)
- 5 / CACHEZ VOS BIENS DE VALEUR
- 6 / RESTEZ DISCRETS SUR VOS PÉRIODES D'ABSENCE
- 7 / EN CAS D'ABSENCE, ADHÉREZ AU DISPOSITIF « OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »
- 8 / FAITES LE 17 IMMÉDIATEMENT EN CAS D'ÉVÉNEMENTS SUSPECTS
- 9 / NE LAISSEZ PAS DE VISITEURS SE PROMENER DANS VOTRE DOMICILE
- 10 / NE LAISSEZ PAS D'OUTILS POUVANT FACILITER LES MÉFAITS DES CAMBRIOLEURS A L'EXTÉRIEUR

 **17**
POLICE
SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police